

Le 3 Février 2020,

APPEL A PROJETS ARS MARTINIQUE EN PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

NOTE D'ORIENTATION 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de Santé Publique déclinées à travers le Projet Régional de Santé (PRS 2), la Stratégie Nationale de Santé (SNS), le Plan National de Santé Publique (PNSP), les programmes spécifiques tels que les Plans Territoriaux de Santé, le Programme Régional Nutrition Santé (PRNS), le Plan National Nutrition Santé (PNNS 4), la Stratégie Nationale de Santé Affective et Sexuelle, l'Agence Régionale de Santé de Martinique, soutient des projets en prévention et promotion de la santé contribuant à améliorer la santé et la qualité de vie de la population martiniquaise.

Les projets attendus doivent :

- S'inscrire dans les orientations prioritaires définies pour chacun des territoires de proximité de la Martinique en 2020 et au sein du PRS2
- Répondre aux critères de financement énoncés
- Etre présentés selon les modalités de dépôt fixées

DATE LIMITE DE DEPOT : VENDREDI 20 MARS 2020

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2020 EN PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Les travaux conduits dans le cadre du PRS2, et au sein des comités de suivi des Plan Territoriaux de Santé avec les partenaires, ont permis d'actualiser les données de diagnostic de santé et de s'accorder sur les priorités pour les années à venir. Les principaux enjeux en 2020 sont les suivants :

- La prévention du surpoids et de l'obésité : en agissant en faveur d'une alimentation favorable à la santé et le développement d'une activité physique régulière
- La prévention des risques liés au diabète

- La promotion de la santé affective et sexuelle : en renforçant l'éducation à la santé affective et sexuelle pour les jeunes, la sensibilisation et la formation des intervenants professionnels et les interventions de prévention et de dépistage du VIH et des IST.
- La santé de la femme, de la mère et de l'enfant : en mobilisant des acteurs pluridisciplinaires notamment lors de la période néonatale afin d'agir sur les facteurs favorables à la santé de la femme et de la mère, ainsi que sur le développement harmonieux de l'enfant
- L'accompagnement des personnes âgées ou en perte d'autonomie
- La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population aux pesticides et notamment à la chlordécone
- La promotion du bien être mental
- L'accompagnement des personnes les plus démunies, en errance.

La thématique des addictions fera l'objet en 2020 d'un appel à projet commun **ARS MILDECA** qui sera diffusé sur le site de l'ARS Martinique.

La thématique Cancer fera l'objet d'une réflexion régionale spécifique.

MODALITES DE L'APPEL A PROJETS 2020

Périmètre :

Le présent appel à projets est ouvert sur les quatre territoires de proximité (Nord Atlantique, Nord Caraïbe, Centre et Sud).

Modalités de sélection :

La sélection des projets s'organisera de la façon suivante :

- Au sein des Commissions Régionales qui opèrent sur la thématique de santé considérée (50% de la note)
- Au sein des Comités Techniques (COTECH) de chaque territoire de proximité (50% de la note)

Les propositions de financement issues des Commissions Régionales et des Comités Techniques de territoire feront l'objet d'une validation par le Directeur Général de l'ARS Martinique.

Les subventions seront allouées à hauteur de **20 000,00€** maximum par activité.

Critères de sélection :

Pour être éligibles à un financement, les projets soumis devront s'inscrire dans les orientations détaillées pour chacun des territoires de proximité dans les différentes annexes en PJ, selon les priorités définies pour 2020 en fonction :

- des besoins de santé ressentis par la population
- des dynamiques locales existantes
- des atouts et problématiques du territoire

Les réponses à cet appel à financements doivent se faire sur la base des plans d'actions détaillés par territoire de proximité (Annexe 1 à 4). Un porteur de projet peut élargir pour un même projet sur plusieurs territoires de proximité, qui en auraient fait la demande. Les porteurs de projets sont invités cependant à vérifier d'une part que leurs moyens humains et logistiques les y autorisent, et d'autre part que leur projet s'inscrive dans une démarche coordonnée avec les autres acteurs du territoire.

Tout acteur qui souhaite déposer une demande de subvention doit présenter un projet qui respecte les principes de prévention et de promotion de la santé suivants :

- Une approche globale et positive de la santé, et non exclusivement centrée sur la maladie
- Chaque individu est auteur de sa santé et doit pouvoir faire des choix favorables pour sa santé (renforcement des compétences individuelles),
- Nécessité de prendre en compte les déterminants de la santé
- Les projets de santé communautaire s'inscrivant dans une approche collective locale constituent un plus.

Une attention particulière sera portée aux candidatures :

- s'inscrivant dans un objectif de réduction des inégalités de santé
- s'appuyant sur un travail partenarial de proximité
- s'inscrivant dans une logique de complémentarité de projets et de mutualisation de moyens humains et matériels

Ne seront pas retenus, notamment :

- les projets qui ne répondent pas aux orientations, critères et modalités de dépôt de la campagne de financement
- Les candidatures pour lesquelles il n'y aura pas d'adéquation entre les moyens sollicités et l'action à mettre en œuvre
- Les demandes de subvention de fonctionnement ou d'investissement : sont finançables uniquement les charges directement liées à la mise en œuvre des projets

- Les porteurs de projet n'ayant pas transmis leur bilan d'actions antérieures à l'ARS Martinique (délai de transmission des bilans des appels à projets 2019 : **le 31 mars 2020**, et pour les projets en milieu scolaire : **le 30 juin 2020**).
- Les actions portées par une personne physique ou morale de droit privé à but lucratif
- Les projets proposant des actes de dépistages isolés. Seules les actions de promotion et d'incitation aux dépistages pourront être soutenues.

L'instruction des candidatures

A l'instruction des candidatures, l'analyse des projets se fera selon les principaux critères suivants :

- Expérience du porteur
- Pertinence des modalités d'actions envisagées par rapport aux objectifs
- Qualité méthodologique globale et modalités pédagogiques utilisées
- Programmation des activités : transmission d'un calendrier prévisionnel d'intervention
- Détail et cohérence du budget prévisionnel
- Qualité de remplissage du dossier Cerfa et de la fiche de synthèse du projet
- Existence et qualité de la démarche d'évaluation propre à l'action

Repères pour l'évaluation :

Le porteur de projet s'engage à utiliser le rapport d'évaluation que lui remettra l'ARS.

Modalités particulières d'intervention en milieu scolaire (utilisation de données probantes)

Le développement de l'éducation pour la santé dans notre région revêt un intérêt particulier en milieu scolaire. Ainsi, les projets d'éducation pour la santé en milieu scolaire doivent s'inscrire dans la logique d'actions éducatives de proximité qui ont l'adhésion de l'Académie Martinique (Rectorat). Elles peuvent comprendre des interventions de sensibilisation et de communication. Les actions proposées pour l'année scolaire 2020-2021 intégreront, de plus en plus, de manière transversale, le renforcement des compétences psychosociales (CPS) ou habilités sociales.

Ces actions devront s'appuyer sur les connaissances issues de revues de littérature des interventions probantes (SIPrev) sur les compétences psychosociales. Pour faciliter l'utilisation de ces données probantes, un accompagnement particulier individualisé sera proposé aux associations par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS).

Enfin, les candidats devront indiquer le nom des établissements scolaires associés à leur projet, et mentionner s'ils ont déjà pris contact avec le référent de l'établissement. Le niveau de classe concerné doit être précisé. Le projet présenté doit s'intégrer dans le projet de l'établissement scolaire.

TOUT PROJET DEPOSE DEVRA OBLIGATOIREMENT PRESENTER :

- Le contexte dans lequel s'inscrit le projet en mettant en évidence l'analyse préalable de la situation : données épidémiologiques disponibles, problème(s) de santé existant(s) , attentes et besoins des populations visées , expériences déjà menées (dont actions probantes ou prometteuses) , cadres de référence (plans nationaux/régionaux, etc.) , etc.
- La problématique de santé pour laquelle vous proposez, d'apporter une réponse mesurable et évaluable dans le temps ;
- La population bénéficiaire de votre projet. Une description précise : âge, sexe, situations socioéconomiques/sanitaires, nombre, rôle dans le projet, etc.) ;
- L'objectif clairement formulé (SMART¹) traduisant la réponse et la stratégie retenues (objectifs spécifiques/stratégiques et opérationnels/activités et résultats attendus) ;
- Les étapes du projet décrivant son déroulement: activités, moyens, calendrier, territoire(s) et lieu(x) d'intervention, suivi et évaluation (définir les modalités, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de processus et de résultats en cohérence avec vos objectifs) ;
- Le budget équilibré, détaillé et réaliste, mentionnant les cofinancements demandés et la subvention sollicitée auprès de l'ARS.
- Les lieux d'intervention : le choix d'intervenir dans ces lieux devra être explicité et argumenté. De même, vous devrez inscrire votre projet en cohérence et en complémentarité avec les orientations stratégiques existantes dans ces territoires (Contrat Local de Santé, Contrat de ville, projet éducatif territorial etc.) ou dans ces milieux (ex : projet d'établissement). Dans ce cas, vous devrez mentionner les orientations concernées, ainsi que les cofinancements demandés

Budget du projet

1/ Afin de faciliter l'examen de votre budget, le montant des charges ainsi que leur clé de répartition devront être détaillés

2/Le budget de l'action doit faire apparaître l'ensemble des cofinancements sollicités pour sa réalisation, ainsi que la part d'autofinancement.

3/ Sont finançables uniquement les charges directement liées à la mise en œuvre des projets (hors frais de fonctionnement de l'association et investissement).

¹ SMART : **S**pécifique, **M**esurable, **A**mbitieux, **R**éaliste, **T**emps : défini dans le temps

Particularité en 2020

Certaines propositions identifiées dans le cadre de cet appel à financements 2020, pourraient faire l'objet d'une convention pluriannuelle de financement, après appréciation par l'ARS Martinique et par la Conférence Régionale des financeurs.

Modalités de dépôt des dossiers de subventions

Date limite de dépôt : Vendredi 20 Mars 2020

Modalités : dépôt en ligne UNIQUEMENT

A compter du **Lundi 03 Février 2020**, vous pourrez déposer votre dossier de candidature rempli via le site internet www.ars.martinique.sante.fr, au sein de la plateforme Démarche Simplifiée (ex : TPS)

Ce dossier doit être constitué de l'ensemble des documents demandés, (voir la liste des pièces obligatoires en annexe 5)

Contacts administratifs ARS :

Mme Marie-France MERLINI : 0596 39 42 58, Mme Christiane TOUSSAY : 0596 39 44 41, Mr Lionel DUFEAL : 0596 39 42 95, Mme Audrey DIAVOLO : 0596 39 42 49.

E-mail : ARS-MARTINIQUE-PPS-FINANCEMENT@ars.sante.fr

POUR VOUS ACCOMPAGNER

IREPS

L'INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Plateforme de Ressources en Education pour la Santé en Martinique

Lotissement Evasion

91/109 Impasse Romarin – Quartier Acajou

BP 1193

97 232 Lamentin

Tel : 0596 63 82 62

Email : contact@ireps-martinique.fr

LE CENTRE DE RESSOURCES D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE (CREPSS)

Centre Commercial de Dillon

Immeuble FAG (derrière BNP)

97 200 Fort-de-France

Tél. : 0596 56 54 46

Email : Crepss972@orange.fr

✚ Les structures suivantes peuvent également vous accompagner dans l'élaboration de votre projet (expertise thématique, appui à la coordination/parcours de santé, etc.) :

COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE L'INFECTION PAR LE VIH (COREVIH)

Service de maladies infectieuses et tropicales

CHU de Martinique

Tel. 0596.55.96.73/ 0596.55.23.08

Email : Christophe.Cerland@chu-fortdefrance.fr

RESEAU GERONTOLOGIQUE

Immeuble Synergie – 2ème étage

Zone de Californie

97232 LAMENTIN

Tel : 0596 75 88 58

Email : smgg@wanadoo.fr

RESEAU AUTONOMIE MARTINIQUE (Champs Handicap)

45, boulevard Amilcar Cabral

97200 FORT DE FRANCE

Tél : 0596 73 46 50

Email : secretariat@reseauautonomie972.net

RESEAU SANTE PERINATALITE

Immeuble Objectif 3000

Acajou Sud- Rue de l'Afu

97232 le LAMENTIN

Email : reseaperinat972@gmail.com

POUR VALORISER VOTRE ACTION

Afin de valoriser les actions développées en prévention et promotion de la santé dans notre région, l'ARS soutient le développement de l'outil de cartographie des actions de prévention et promotion de la santé, **OSCARS (Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé)** : <http://www.oscarsante.org>.

L'IREPS se rapprochera des porteurs ayant reçu un financement de l'ARS.

Pour tout information : contact : Mme Nadiège de CHAVIGNY SAINT-AIME ; Tél : 0596 63 98 61; nadiege.saint-aime@ireps-martinique.fr.

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

Priorités 2020	Axe PTS Nord Atlantique	Numéro actions	Actions	Numéro activités	Activités
La prévention du surpoids et de l'obésité	MALADIES CHRONIQUES (MC)	MC-action1	Accompagner les acteurs de proximité en prévention des pathologies de surcharge, en prenant appui sur des programmes coordonnés	1	Réaliser des interventions en milieu scolaire auprès des plus jeunes sur l'alimentation et l'activité physique régulière (cycle 2)
				2	Accompagner la population en difficulté sociale vers une alimentation favorable à la santé
		MC-action2	Mieux manger en situation de précarité	1	Mettre en place des ateliers cuisine en lien avec les bénéficiaires pour une meilleure utilisation des produits de l'aide alimentaire (ex : recettes en prévention du gaspillage alimentaire)
		MC-action3	Développer des actions visant à promouvoir une activité physique régulière en prévention de la sédentarité	1	Mettre en place des ateliers à destination des parents et des enfants sur l'alimentation et l'activité physique régulière
La prévention des risques liés au diabète	MALADIES CHRONIQUES (MC)	MC-action4	Développer l'accompagnement du patient diabétique pour l'amener à mieux prendre en charge sa pathologie	1	Mettre en place des ateliers adaptés en prévention des risques liés au diabète
				2	Mettre en place des groupes de parole pour des patients diabétiques en proximité
				3	Mettre en place des ateliers de cuisine santé adaptés aux patients diabétiques.

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

La promotion de la santé affective et sexuelle	JEUNES (J)	J-action1	Eduquer à la vie affective et sexuelle	1	Mettre en place des ateliers d'éducation pour la santé à destination des scolaires (cycle 2 et cycle 3) en lien avec l'Académie.
				2	Mettre en place des ateliers de développement des compétences psychosociales pour les classes de 4 ^{ème}
		J-action2	Prévenir l'hyper sexualisation des jeunes (appropriation de codes sexuels ou de séduction de façon précoce)	1	Développer un esprit critique face aux messages et publicités diffusés par les médias et les réseaux sociaux.
		J-action3	Animer des ateliers permettant aux jeunes de réfléchir sur la sexualité dans ses différents aspects	1	Animer des ateliers au collège abordant la sexualité sous différents angles : affectif, psychologique, juridique dans des modalités adaptées à leur âge. Priorité aux classes de 4 ^{ème} .
				2	Permettre une meilleure lisibilité des structures d'accompagnement afin de mieux vivre sa sexualité et diminuer la prise de risques (VIH, syphilis, grossesse non désirée)

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

La santé de la femme, de la mère et de l'enfant	FEMME MERE ET ENFANT	FME-action1	Promouvoir l'accès aux soins et aux droits des femmes enceintes	1	Développer le transport social en faveur des femmes enceintes afin de faciliter l'accès aux lieux ressources.
		FME-action2	Sensibiliser les femmes enceintes ou en désir de grossesse sur les risques liés à la consommation de substances psychoactives	1	Informar les femmes et leur entourage sur le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF)
		FME-action3	Promouvoir le bien-être chez la femme enceinte et la jeune maman, afin de renforcer la relation mère jeune enfant	1	Mettre en place des ateliers d'accompagnement pour le développement des compétences psychosociales
		FME-action4	Agir lors de la période néonatale sur les facteurs favorables à la santé de la mère et de l'enfant	1	Informar sur l'équilibre alimentaire, et les habitudes à adopter afin de réduire l'exposition de la femme enceinte ou du jeune enfant aux pesticides dont la chlordécone.
L'accompagnement des personnes âgées ou en perte d'autonomie	PERSONNES AGEES (PA)	PA-action1	Soutenir les aidants familiaux	1	Organiser des formations pour améliorer la relation aidant/aidé
				2	Organiser des ateliers cuisine avec des diététiciens à destination des aidants en prévention de la dénutrition de la personne âgée
		PA-action2	Améliorer l'accessibilité aux ressources de santé pour les personnes âgées isolées ou en perte d'autonomie	1	Développer le transport social afin d'accéder aux infrastructures ou événements en faveur d'une activité physique régulière

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population à la chlordécone	SANTE ENVIRONNEMENT (SENV)	SENV-action1	Mettre en œuvre des mesures préventives pour limiter l'impact de la chlordécone et des autres produits phytosanitaires sur la santé	1	Informer sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires domestiques
				2	Valoriser les filières ou procédés alternatifs aux terrains contaminés par la chlordécone
		SENV-action2	Développer par l'information et la communication une culture de santé environnementale pour un changement de comportement	1	Réaliser un village de tous les acteurs sur le sujet : comment limiter l'exposition de la population à la chlordécone ?
		SENV-action3	Accompagner les habitants pour une meilleure gestion de leurs déchets, notamment par l'éducation	1	Informer et accompagner sur l'alternative au brûlage des déchets verts
				2	Prévenir la leptospirose, accompagner le changement de comportement de la population, diminuer le risque de prolifération des rongeurs
		SENV-action4	Instaurer plus de démocratie sanitaire et environnementale sur le territoire	1	Mettre en place un panel de citoyens-sentinelles : constituer et animer un collège d'habitants impactés par les sargasses, afin de relayer les recommandations sanitaires et recueillir des informations qualitatives relatives à l'impact du phénomène sur la qualité de vie

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

		SENV-action4	Instaurer plus de démocratie sanitaire et environnementale sur le territoire	2	Créer des espaces d'expression, groupes de paroles, autour de la thématique des sargasses
		SENV-action5	Agir concrètement en faveur d'un habitat digne en particulier pour les personnes âgées	1	Informar les personnes âgées et les familles à faibles revenus sur la mobilisation des aides afin de mettre en conformité leur système d'assainissement en lien avec les CCAS
La promotion du bien être mental	JEUNES (J)	J-action4	Promouvoir le bien être chez les jeunes	1	Savoir repérer les signes précurseurs du mal être chez les jeunes par l'entourage, permettre à l'entourage de réagir de façon adaptée et éviter les stigmatisations
				2	Développer les compétences psychosociales en faveur du bien-être et de l'épanouissement des jeunes, apprendre à reconnaître et à gérer leurs émotions.

ANNEXE 2 : TERRITOIRE NORD CARAÏBE

Priorités 2020	Axe PTS Nord Caraïbe	Numéro actions	Actions	Numéro activités	Activités
La prévention du surpoids et l'obésité	Maladies chroniques (MC)	MC-action1	Développer la prévention du surpoids et de l'obésité	1	Organiser des séances d'information en milieu scolaire sur la nutrition, de la maternelle au lycée
				2	Organiser des séances d'information itinérantes dans les quartiers afin de toucher les personnes les plus isolées (personnes âgées et handicapées)
		MC-action2	Amplifier la prévention des risques liés au diabète.	1	Favoriser la mise en place de séances d'éducation collective
La promotion de la santé affective et sexuelle	Jeunes et adultes	J-action1	Développer une action à la vie affective et sexuelle, favoriser une parentalité responsable, prévenir les comportements à risques	1	Organiser des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle en faveur des jeunes et des adultes
				2	Renforcer les lieux d'accueil et d'écoute pour la jeunesse : accompagner les associations culturelles, sportives dans l'élaboration des projets de promotion de la santé affective et sexuelle
	Personnes âgées	PA-action1	Accompagner les services médico-sociaux dans l'élaboration de projets de promotion de santé affective et sexuelle	1	Développer des actions dans les établissements et services médicaux sociaux

ANNEXE 2 : TERRITOIRE NORD CARAIBE

La santé de la Femme, de la Mère et de l'Enfant	Femme, Mère et Enfant (FME)	FME-action1	Agir durant la période néonatale sur les facteurs qui peuvent affecter la santé et le développement psychomoteur des enfants	1	Proposer des séances d'éducation pour la santé et l'équilibre alimentaire aux femmes enceintes et mères après l'accouchement.
				2	Accompagner et orienter les femmes enceintes ou en désir de grossesse vers une consommation sans pesticides (dont la chlordécone) durant leur grossesse et le premier âge de leur enfant
				3	Développer l'entretien motivationnel ou les groupes de parole afin de détecter et d'accompagner les risques liés à la consommation de substances psychoactives
L'accompagnement des personnes âgées ou en perte d'autonomie	Personnes Agées et personnes en perte d'autonomie	PA-action2	Intensifier l'accompagnement social pour rompre leur isolement	1	Mettre des équipes de visites auprès des personnes âgées à domicile
				2	Créer des lieux d'échanges qui favorisent la communication intergénérationnelle
				3	Organiser le regroupement des personnes vulnérables au niveau des quartiers

ANNEXE 2 : TERRITOIRE NORD CARAIBE

		PA-action2	Intensifier l'accompagnement social pour rompre leur isolement	4	Favoriser le maintien à domicile
				5	Informier et accompagner les personnes âgées en matière d'accès aux droits
		PA-action3	Développer massivement les actions et les dispositifs de soutien aux aidants familiaux	1	Organiser des formations à destination des aidants familiaux
		PA-action4	Améliorer l'accessibilité à l'offre de soins pour les personnes âgées et les personnes handicapées isolées	1	Proposer aux usagers un transport collectif innovant et adapté aux personnes porteuses d'un handicap
La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population à la chlordécone	Santé environnement	SENV-action1	Traiter les points noirs environnementaux	1	Préciser les points noirs environnementaux et les traiter de manière globale : encourager l'éco-citoyenneté.
				2	Répondre aux problématiques de pollution de l'air par une action coordonnée pluridisciplinaire
		SENV-action2	Valoriser les atouts naturels du territoire pour favoriser la santé	1	Valoriser une filière de productions alimentaires sur des terrains vierges de chlordécone.

ANNEXE 2 : TERRITOIRE NORD CARAIBE

		SENV-action2	Valoriser les atouts naturels du territoire pour favoriser la santé	2	Mieux informer sur la qualité des aliments favorables à la santé disponibles à la vente
				3	Encourager la diffusion de bonnes pratiques en faveur d'une agriculture biologique exempte de pesticides (dont chlordécone)
		SENV-action3	Prévenir la dégradation du milieu	1	Mieux informer la population de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets, des risques encourus pour la santé, et des alternatives pour l'évacuation des déchets.
La promotion du bien être mental	Jeunes	J-action2	Promouvoir la santé mentale et encourager le bien être psychique des jeunes.	1	Développer la prévention en faveur de l'épanouissement personnel des jeunes déscolarisés
				2	Organiser des séances d'information sur la santé mentale, permettre aux jeunes de faire face aux difficultés de la vie avec succès, mettre en place des actions en proximité à destination de la population

ANNEXE 3 : TERRITOIRE CENTRE

Priorités 2020	Axe PTS Centre	Numéro Actions	Actions	N° Activité	Activités
La prévention du surpoids et de l'obésité	Santé des étudiants (SETUD)	SETUD-action1	Développer chez les étudiants les compétences leur permettant de faire des choix responsables en matière de nutrition	1	Séances d'éducation à la santé sur la nutrition Ateliers de gestion du budget Ateliers anti gaspillage Paniers de fruits et légumes
	Maladies chroniques (MC)	MC-action1	Soutenir les projets de promotion de santé qui renforcent les aptitudes individuelles en matière de nutrition (connaissances et pratiques pour une alimentation équilibrée et une activité physique régulière)	1	Ateliers d'informations adaptés pour les publics atteints de maladies chroniques
				2	Ateliers de promotion de santé en proximité dans une approche régulière, participative et communautaire.*
				3	Projet encourageant la mobilité douce au sein des villes : marche, vélo (hors investissement)
La prévention des risques liés au diabète	Maladies chroniques (MC)	MC-action2	Renforcer le dépistage des risques liés au diabète et l'accompagnement des personnes à risques ou malades.	1	Organiser des actions d'informations et de repérage, des ateliers pratiques adaptés aux situations rencontrées, des groupes de paroles.

La promotion de la santé affective et sexuelle	Santé des étudiants (SETUD)	SETUD-action2	Développer l'éducation à la vie affective et sexuelle	1	Travail sur les représentations, l'estime de soi, les relations hommes femmes, la promotion de la contraception, le dépistage des IST.
	JEUNES	J-action1	Animer des ateliers permettant aux jeunes de réfléchir sur la sexualité dans ses différents aspects	1	Ateliers au collège abordant la sexualité sous différents angles : affectif, psychologique, juridique dans des modalités adaptées à leur âge. Priorité aux classes de 4 ^{ème} .
La santé de la femme de la mère et de l'enfant	Femme Mère et Enfant (FME)	FME-action 1	Agir lors de la période néonatale sur les facteurs favorables à la santé de la femme, de la mère et de l'enfant	1	Informar, sensibiliser à l'équilibre alimentaire durant la période de grossesse, et jusqu'aux 2 ans de l'enfant en tenant compte du budget contraint des familles
				2	Accompagner et orienter les femmes vers une consommation sans pesticide (dont la chlordécone), durant leur grossesse et au cours du 1 ^{er} âge de leur enfant.
				3	Proposer des ateliers d'activités physiques adaptées et des groupes de paroles en faveur du bien-être des femmes enceintes.

L'accompagnement des personnes âgées ou à mobilité réduite	Personnes âgées (PA)	PA-action1	Maintenir le lien social et rompre l'isolement	1	Favoriser l'entraide et la solidarité : création de réseaux d'entraide mobiles et intergénérationnels pour un meilleur accès aux ressources de santé.
				2	Soutenir les aidants familiaux agissant au quotidien auprès des personnes âgées atteintes de troubles cognitifs, prévenir l'épuisement des aidants.
La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population à la chlordécone	Santé environnementale (SENV)	SENV-action1	Impliquer la population pour changer les comportements	1	Informar la population et proposer des alternatives pour une réduction des risques liés à l'exposition de la population aux pesticides dont la chlordécone.
				2	Informar et accompagner les familles sur la réduction des risques liés à la qualité de l'air
				3	Mieux prévenir les risques liés aux nuisances sonores
La promotion du bien être mental	JEUNES (J)	J-action2	Promouvoir le bien être mental chez les jeunes	1	Promouvoir le bien être par le développement d'une bonne estime de soi, l'apprentissage de la gestion des émotions, l'acquisition de compétences relationnelles, la mise en place de techniques de relaxation.

Personnes en errance	Personnes en errance (PE)	PE-action1	Développer des outils de socialisation	1	Faire de la restauration solidaire un outil de socialisation, améliorer l'accès à une alimentation favorable à la santé pour les personnes en situation de grande précarité alimentaire.
				2	Créer des outils innovants de socialisation : séjours de rupture, ateliers de retour à la vie active, dans une démarche de santé communautaire

*Ces ateliers peuvent être développés en milieu scolaire pour les associations qui disposent de l'agrément et hors temps scolaire.

ANNEXE 4 : TERRITOIRE SUD

Priorités 2020	Axe PTS Sud	Numéro Actions	Actions	Numéro Activités	Activités
La prévention du surpoids et de l'obésité	Maladies Chroniques (MC)	MC-action1	Développer la prévention du surpoids et de l'obésité	1	Accompagner la population à adopter une alimentation saine et équilibrée, en valorisant les produits locaux
				2	Valoriser les lieux et infrastructures sportives : événements rémanents en faveur de l'activité physique régulière (ex : marches de santé, rallyes intergénérationnels, etc).
				3	Renforcer les séances d'éducation à la santé en milieu scolaire
		MC-action2	Favoriser le repérage des facteurs de risque de la surcharge pondérale, et informer sur les maladies chroniques associées.	1	Développer le repérage précoce de la surcharge pondérale. Publics bénéficiaires : les jeunes enfants, les enfants scolarisés, et non scolarisés, les jeunes femmes enceintes et les jeunes mamans.
				2	Développer un volet prévention santé au niveau du « Bus Service Plus » de la CAESM en lien avec les différentes campagnes de prévention à mettre en œuvre sur le territoire

La promotion de la santé affective et sexuelle	Jeunes (J)	J-action1	Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation du jeune	1	Mettre en place des évènements innovants dans les lieux de vie des jeunes (collèges, lycées, clubs sportifs, mission locale, groupes culturels etc...) dans une démarche participative sur le thème de la vie affective et sexuelle.
				2	Organiser et démultiplier des rencontres de proximité entre professionnels, parents et enfants.
La santé de la femme, de la mère et de l'enfant	Femme Mère Enfant (FME)	FME-action1	Promouvoir le bien-être chez la femme enceinte et la jeune maman, afin de renforcer la relation mère jeune enfant	1	Organiser des actions mère/enfant favorisant le bien être par le biais de l'activité physique, de la culture, et d'ateliers divers en privilégiant les sites et infrastructures du territoire (parcours santé, plage, piscine communautaire..)
		FME-action2	Sensibiliser les femmes enceintes ou en désir de grossesse sur les risques liés à la consommation d'alcool, de drogues et de substances psychoactives	1	Développer un volet prévention santé ou niveau du « Bus Service Plus » de la CAESM pour les femmes enceintes ou en désir de grossesse.
		FME-action3	Conseiller les femmes enceintes ou ayant de jeunes enfants sur une alimentation 0 chlordécone	1	Mettre en place des ateliers « Je cultive et consomme des produits sans pesticides » pour les femmes volontaires et leur famille (former les consommateurs à l'autoproduction sans risque)
		FME-action4	Informier sensibiliser à la nutrition durant la période de grossesse	1	Associer des activités physiques aquatiques adaptées et encadrées à des ateliers en faveur d'une alimentation équilibrée.

L'accompagnement des personnes âgées et en perte d'autonomie	Personnes âgées personnes en perte d'autonomie (PA)	PA-action1	Améliorer l'accessibilité aux soins, aux ressources de santé (transports)	1	Développer le transport social (excluant les demandes du champ des transports sanitaires courants)
		PA-action2	Améliorer la prise en charge à domicile des personnes âgées	1	Développer le repérage de la dénutrition chez les personnes âgées à domicile
		PA-action3	Prévenir l'isolement social	1	Mettre en place des actions en faveur du repérage des personnes âgées ou en perte d'autonomie
				2	Informier et communiquer auprès des aidants familiaux sur les dispositifs existants.
La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population à la chlordécone	Santé environnementale (SENV)	SENV-action1	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté adapté au territoire	1	Eduquer à l'éco-citoyenneté et aux comportements responsables
		SENV-action2	Communiquer auprès du grand public pour faire connaître les conséquences sur la santé de certains comportements les moyens de se protéger des risques liés à l'environnement.	1	Organiser des réunions d'informations dans les quartiers sur des thématiques transversales telles que le développement durable ou les méthodes alternatives agricoles ou domestiques sans pesticide.
				2	Sensibiliser le public à l'impact des nuisances sonores pour l'adoption de comportements adaptés

		SENV-action3	Instaurer plus de démocratie sanitaire et environnementale sur le territoire	1	Mettre en place un panel de citoyens-sentinelles : constituer et animer un collège d'habitants impactés par les sargasses, afin de relayer les recommandations sanitaires et recueillir des informations qualitatives relatives à l'impact du phénomène sur la qualité de vie.
La promotion du bien être mental	Santé mentale (SM)	SM-action1	Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation du jeune	1	Mettre en place des événements innovants dans les lieux de vie des jeunes (collèges, lycées, clubs sportifs, mission locale, groupes culturels etc) dans une démarche participative en faveur du bien être mental des jeunes
				1	Mettre en place des espaces de partage et de savoir hors les murs autour de la culture et des spécificités du territoire (ex : pêche, agriculture, art)
		SM-action2	Améliorer les conditions de vie, d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique	2	Favoriser l'insertion professionnelle de ce public

Année 2020 – Annexe 5

Liste des pièces obligatoires à fournir avec le dossier de demande subvention n° 12156*05

- 1. La fiche de synthèse du projet + budget dument remplis (à télécharger sur le site de l'ARS Martinique)**
- 2. La Fiche INSEE (N° SIRET) si changement d'adresse de l'association à fournir avec la nouvelle adresse à jour**
- 3. N° Préfecture (joindre document de déclaration et la publication au Journal Officiel)**
- 4. Le RIB à fournir avec la prise en compte de tout changement d'adresse à jour (avec la même adresse que la fiche INSEE)**
- 5. Statuts régulièrement déclarés à jour (si changement d'adresse ou de Bureau) signés avec noms des signataires**
- 6. Liste des membres du bureau (ou Conseil d'administration pour EPCI) à jour (fonction et coordonnées téléphonique et postale) signés avec noms des signataires**
- 7. Liste des membres du bureau (fonction et coordonnées téléphonique et postale) à jour**
- 8. Délégation de pouvoirs si existant**
- 9. Attestation de régularité fiscale et sociale si l'association a des salariés**

Si précédent financement par l'ARS :

- 10. Le compte-rendu financier obligatoire (Cerfa n°15059*01)**
- 11. Le rapport d'évaluation ARS.**